



04/04/2022

## ***Liminaire CDAS***

Nous sommes convoqués ce jour pour ce CDAS suite à divers groupes de travail plus ou moins formels.

La CGT Finances Publiques du département souhaite faire part de ses interrogations et inquiétudes sur la tournure que prend l'action sociale pour les agents du département, tant sur les moyens que sur la gestion et l'organisation.

Le département est amputé de délégué(e) social(e) spécifique à son territoire, c'est un fait que nous dénonçons. La perte de moyens et la régionalisation conduit à délaisser les territoires jugés secondaires. Mais sachez que la CGT ne compte pas laisser l'Aisne devenir le parent pauvre et ne laissera pas son action sociale sacrifiée sur l'hôtel de la régionalisation.

Notre territoire a ses spécificités. En effet, nous ne sommes pas la Somme. Il y a dans ce département des usages concernant l'arbre de Noël, une sortie réunissant les agents en extérieur avec un repas convivial. Nous ne sommes pas un département urbain, ici les agents demandent du contact et de la convivialité. La CGT ne saurait accepter le discours tenu en groupe de travail par la déléguée consistant à limiter les choix et options de notre action sociale sous le fallacieux prétexte que cela ne se fait pas ainsi à Amiens, Lille ou ailleurs.

Que penser de l'organisation et la gestion de notre action sociale depuis le départ de notre déléguée ? Groupe de travail sur des documents laconiques. Absence de budget prévisionnel. Proposition des actions et de leurs financements au coup par coup, sans véritable vision sur l'année.

Que penser des documents préparatoires proposés pour ce CDAS ? Sur la forme, il est regrettable de travailler sur des documents titrés « Comité départemental de l'action sociale de la Somme ». Vient alors l'envie de citer le document sur le volet organisation du réseau de l'action sociale évoquant le « maintien d'un niveau de proximité départemental ». Convenons que sur le seul intitulé des documents, il y a de quoi être mal à l'aise. Sur le fonds, la CGT profite de cette liminaire pour marquer ses inquiétudes. Trois documents budgétaires, trois vérités différentes. Des chocolats bénévoles à 185€ ou 280€ selon le document, l'amitié finances qui varie entre 301€ ou 600€, concours de dessins... Selon les versions, les sommes varient. Pour ce qui est du budget 2022, la clarté n'est pas au rendez vous non plus et un budget prévisionnel aurait été bienvenu. N'avoir une vision globale qu'à compter du mois d'Avril n'est pas dans les usages du département.

La CGT est consciente que le manque de moyens financiers et surtout humain ne facilite pas le travail de la déléguée. Mais que penser de l'aide demandée aux organisations syndicales pour l'organisation des actions, l'obtention de devis ou autre ? Si l'action sociale du département acte que la tâche est trop lourde pour la déléguée et qu'un soutien des OS est nécessaire, alors il doit être mis à l'ordre du jour la mise en place d'un calendrier de permanences entre OS sur des convocations de l'administration pour palier ces difficultés. Les organisations syndicales si elles devaient palier aux difficultés d'organisation ou de fonctionnement de l'action sociale, n'ont pas à en pâtir sur leurs droits, ni leurs finances.

La CGT Finances Publiques de l'Aisne